



Le 13 juin 2017

CONVOCATION : Réunion ordinaire du Comité de révision de la planification, le mercredi 21 juin 2017 à 19h00 au centre communautaire d'Inkerman.

ORDRE DU JOUR :

- A. Adoption de l'ordre du jour
- B. Téléphones cellulaires
- C. Conflits d'intérêts
- D. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion ordinaire du CRP du 17 mai 2017
- E. Demandes à traiter :
 - 1. Annexe 1 - Demande de dérogation Reno Godin et Julie Williams, Grande-Anse
 - 2. Annexe 2 - Demande d'approbation de lotissement E.T. et D. Soudure, Caraquet
 - 3. Annexe 3 - Demande d'approbation de lotissement Pond Realty inc., Miscou
 - 4. Annexe 4 - Demande de dérogation Patrick Rioux, Caraquet
 - 5. Annexe 5 - Demande de permis provisoire Jean Marie Benoit et Vicky Benoit, Tracadie
 - 6. Annexe 6 - Demande de dérogation 682564 NB Itée, Tracadie
 - 7. Annexe 7 - Demande de dérogation Simon Gionet, Bas-Caraquet
 - 8. Annexe 8 - Demande de dérogation et d'approbation de lotissement Linda Gallant, Néguaç
 - 9. Annexe 9 - Demande de dérogation et d'approbation de lotissement Claude Breau, Néguaç
 - 10. Annexe 10 - Demande de dérogation Société ATM Itée, Bertrand
 - 11. Annexe 11 - Demande de dérogation Irving Oil Limited, Néguaç
 - 12. Annexe 12 - Demande de dérogation 692382 NB inc., Néguaç
 - 13. Annexe 13 - Demande de permis provisoire Bishop of Bathurst, Lamèque
 - 14. Annexe 14 - Demande de dérogations Marie-Ève Dugas et Dominique Gaudreau, Caraquet
 - 15. Annexe 15 - Demande de dérogation Gérard et Lydia Caissie, Tracadie
 - 16. Annexe 16 - Demande de dérogation Paul Morais et Chantal Mallet, Caraquet
 - 17. Annexe 17 - Demande de dérogation David Noël, Lamèque
- F. Compte-rendu des demandes étudiées à l'interne :
- G. Avis du CRP
 - 1. Modification au plan et à l'arrêté de zonage – village de Saint-Léolin (municipalité)
 - 2. Modification à l'arrêté de zonage – ville de Caraquet (municipalité)

H. Autres



Caraine Godin-Poirier
Directrice adjointe du Service d'urbanisme
pour
Benjamin Kocyla, MICU
Directeur de la planification

NOTE: Veuillez nous aviser dès que possible si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette réunion.